**Embauche employé de voirie- 36heures/semaine**

Responsabilités

Sous l’autorité du gérant de voirie et inspecteur municipal, le titulaire travaillera à réaliser divers travaux de voirie tel que, entre autres, le rapiéçage manuel de l’asphalte, la réparation des panneaux de signalisation, coupe de gazon, débroussaillage, entretien divers, déneigement des trottoirs, lignage de rues et tout autre tâche connexe demandé par le gérant de voirie ou la Directrice générale de la municipalité.

Exigences

-Bonne forme physique

-Détenteur d’un permis de conduire et classe 3 mention FM (serait un atout)

-Expérience en voirie ou expérience similaire

-Une fin de semaine de garde sur 2

Conditions salariales

L’horaire de travail : lundi au jeudi 8hrs à 17hrs. vendredi 8hrs à midi au besoin les soirs

Selon la grille salariale

Période probatoire de 3 mois

Date limite du concours

23 août 2022

Responsable

Sylvie Larose Asselin

Directrice Générale

Greffière-trésorière

450-346-4106 (tél) poste 4 ou M. Maxime Zniber, inspecteur municipal poste 2

henryville@mrchr.qc.ca